

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conforme l'annexe III du règlement (EU) Nr. 305/2011 26

Pour le produit **EP MultiUse Slurry Rapid**

Ref. nr. 30220-01

Code d'identification unique du produit type:

EN 13813: SR – B 2,0

Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4:

Numéro de charge: voir l'emballage du produit

Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:

EN 13813: 2002

Chape en résine synthétique (SR) pour usage à l'intérieur

Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:

Grouttech (Pays-Bas), Industrieweg 51, 8071 CS Nunspeet

Grouttech (Belgique), Rue Victor Bocqué 11, 9300 Alost

Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2:

non relevant

Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performance du produit de construction, conformément à l'annexe V:

Système 4

Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:

non relevant

Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée:

non relevant

Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance au feu	B _{fl} – s1	EN 13813: 2002
Dégagement substances corrosives	SR	
Perméabilité à l'eau	NPD	
Résistance à l'usure	NPD	
Adhérence	≥ B 2,0	
Résistance aux chocs	NPD	
Isolation contre bruits de contact	NPD	
Absorption acoustique	NPD	
Isolation thermique	NPD	
Résistance chimique	NPD	

Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4:

Signé pour le fabricant et en son nom par:

R.P. Wiedemeijer, directeur

Alost, Février 2026



.....